



EFS CPDL

S'ENGAGER POUR  
CHACUN  
AGIR POUR TOUS

SECTION SYNDICALE CFDT | EFS-CPDL

# LETTRE D'INFORMATION

Novembre 2023

EDITO :



La première action des représentantes des personnels du CSE-CPDL au CSEC (l'une CGC, l'autre CGT) a été de voter pour le secrétaire du CSEC.

Elles avaient le choix entre **un élu représentant 42%** des votes des personnels au niveau national et ayant déjà fait plusieurs mandats au CSEC dont le dernier en tant que secrétaire adjoint et **un élu représentant 0.65%** (oui vous avez bien lu 0,65% avec 27 voix) et dont c'est le premier mandat. Au nom du CSE CPDL, et donc au nom des personnels de CPDL, elles ont voté pour le 2ème candidat aux 27 voix...

C'est **irresponsable et incorrect au regard de vos votes**. La **CFDT** se demande si les personnels qui ont voté pour ces Organisations Syndicales cautionnent cette prise de position qui discrédite le CSEC vis-à-vis des tutelles.

Pour mémoire, les CSE ont remplacé les CE dans les entreprises il y a 5 ans ; ces comités regroupent les représentants du personnel pour dialoguer avec la direction dans le but d'améliorer les conditions de travail et de défendre les salariés en difficulté. A la lecture des événements qui ont suivi les dernières élections, il semblerait que certains élus font passer leurs objectifs personnels avant la défense des personnels. C'est faire peu de cas de leur mandat et de leurs mandants !

Faites confiance aux élus de la **CFDT** pour défendre vos intérêts avant toute autre préoccupation : nous savons pour quoi vous nous avez élus, et nous ne l'oublierons jamais.

**Vous nous trouverez toujours à vos côtés, toujours conscients des priorités à défendre pour le bien de tous.** Vous connaissez nos valeurs, nous n'en avons pas changé, et nous comptons bien les défendre plus que jamais dans un contexte où les alliances les plus improbables se sont mises en place pour servir des intérêts personnels au détriment de la représentation de nous tous.

## Journée de solidarité : JSO



Suite à une demande de la **CFDT**, la direction a confirmé que les personnes qui étaient absentes et qui n'auraient pas pu exprimer leur choix de planification avant la date butoir, pourront modifier le choix de contribution (1 jour de CP) s'appliquant par défaut. Pour cela, une demande doit être faite au service RH.

Pour rappel, le seul texte opposable sur ce sujet est l'accord national sur le temps de travail (ANAT) et il est noté 1H05 par période de 8 semaines. La **CFDT** n'a à ce jour reçu aucune demande de révision de cet accord.

A peine, la décision unilatérale prise, la direction en change les termes !  
**N'hésitez pas à nous contacter sur ce sujet**

## Réclamation : acquisition des congés payés pendant les arrêts maladie



Depuis septembre, les congés payés sont acquis même pendant les arrêts maladie.

La **CFDT** vous invite à envoyer un courrier à la DRH, en voici un modèle.

« Objet : Réclamation acquisition des congés payés pendant les arrêts maladie.

Lors de la période d'acquisition des congés payés de l'année **2021, 2022 ou 2023**, j'aurai dû acquérir 28 jours de congés payés. Sauf erreur de ma part, vous ne m'en avez crédités que **X jours**. J'ai été en arrêt du **XX/XX/XX au XX/XX/XX**.

Selon la décision de la Cour de cassation du 13 septembre 2023 (n°22-17340FPBR), un salarié acquiert ses droits à congés payés pendant un arrêt maladie non-professionnel.

Je vous demande donc de m'accorder la totalité des congés payés pour l'année **20XX**

D'avance merci de votre réponse, »

N'hésitez pas à mettre E. Bernard et C. Foratier en copie de votre courrier.

## CSSCT



La direction le réaffirme : s'il y a un problème avec une technicienne ou un technicien de garde (nuit ou jour) qui ne peut assurer la fin de sa garde, **le biologiste de garde doit être contacté afin d'organiser la suite sans appeler du personnel qui n'est pas d'astreinte jusqu'à l'arrivée de la personne planifiée le lendemain matin, quitte à fermer le site.**

La direction le confirme via le PAPRIACT 2023 : la mise en place de TMC permet de diminuer les RPS car cela permettrait d'être rassuré sur son avenir. Les élus **CFDT** ne voient pas les choses sous cet angle-là. Cela génère du stress pour les personnels concernés surtout depuis qu'ils savent qu'il est possible de faire de l'aphérese en TMC.

La direction confirme que l'activité IHDEL est maintenue sur le site de Laval. Après discussion avec le CHD de La Roche sur Yon elle confirme aussi que l'EFS peut rester sur le site actuel.

## Fonctionnement du CSE



Comme déjà annoncé, malgré vos votes majoritaires, les autres syndicats minoritaires se sont alliés pour prendre les postes du bureau du CSE (secrétaire, secrétaire adjointe, trésorier et trésorière adjointe).

Lors de la passation du bureau, le bureau sortant tenu par des élus **CFDT** aguerris est resté professionnel. En effet, les membres de l'ancien bureau ont communiqué et donné tous les éléments nécessaires aux membres du nouveau bureau afin d'assurer une bonne continuité des activités sociales et culturelles, dans l'intérêt de tous les salariés dès la constitution du nouveau bureau mi-octobre.

La **CFDT** continue et continuera à défendre vos intérêts et reste présente pour vous assister pour toutes les questions. N'hésitez pas à nous contacter.

## Permanences des élus CFDT CSE



### Vos élus du CSE **CFDT** vous rendent visite

-  Tours Bretonneau et Tours 2 Lions : le 12/12
-  Blois : le 21/12
-  ABG : le 21/12
-  Skyline : le 21/12

*La CFDT, c'est des infos à destination de tous les salariés. Et aussi des infos régulières réservées aux adhérents.*

***Vous  
souhaitez  
adhérer :***



**Elodie Bernard**, déléguée syndicale régionale **CFDT** EFS/CPDL  
[elodie.bernard44@orange.fr](mailto:elodie.bernard44@orange.fr) / 06 71 11 29 08

**Carole Foratier**, déléguée syndicale régionale **CFDT** EFS/CPDL  
[foratier.carole@gmail.com](mailto:foratier.carole@gmail.com) / 06 88 60 56 33